

## SÉANCE SPÉCIALE DU 7 MARS 2022

<b>Présences :</b>	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

**Absences :** Monsieur Richard Gilbert Poste #5

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 4 mars 2022 aux membres du conseil municipal. Pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat de quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement 689-2022(Remplacement du règlement 641-2018 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux)
4. Règlement 690-2022(Réfection d'une partie de la rue Brassard, du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord)
5. Règlement 693-2022(Remplacement du règlement 554-2012 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux)
6. Levée de l'assemblée

### **1. Ouverture et constat du quorum**

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **0066-2022**

Proposé par : Louis-David Coutu  
Appuyé par : Francis Lacelle

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3. Règlement 689-2022(Remplacement du règlement 641-2018 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux)**

#### **0067-2022**

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'adopter le règlement 689-2022 remplaçant le règlement 641-2018 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

*Adopté à l'unanimité.*

**4. Règlement 690-2022(Réfection d'une partie de la rue Brassard, du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord)**

**0068-2022**

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : Louis-David Coutu

**Il est résolu** d'adopter le règlement 690-2022 relatif à la réfection d'une partie de la rue Brassard, du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord.

*Adopté à l'unanimité.*

**5. Règlement 693-2022(Remplacement du règlement 554-2012 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux)**

**0069-2022**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Louis-David Coutu

**Il est résolu** d'adopter le règlement 693-2022 remplaçant le règlement 554-2012 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

*Adopté à l'unanimité.*

**6. Levée de l'assemblée**

**0070-2022**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

La séance est levée à : 19 H 16

*Adopté à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin  
Maire

---

Sébastien Gariépy  
Directeur général / greffier-trésorier

